

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOÏPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	André PAILLAS
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOÏPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean MENE-SAFRANE	à	Michel LAURONCE
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAINÉ, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

### RAPPORT N° 130924-17-PER

#### **DEMARCHE PREVENTION ET SECURITE : PROROGATION DU CONTRAT DU CONSEILLER EN PREVENTION**

M. MINJUZZAN rappelle que dans sa séance du 11 octobre 2012, le Conseil Communautaire validait le recrutement d'un Conseiller prévention et sécurité pour une durée d'un an pour la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels. Le contrat de cet agent arrive à échéance le 14 octobre 2013.

Si l'essentiel du travail d'études est terminé, il convient encore de le faire partager au comité de pilotage et de préparer le suivi du document unique.

Pour ce faire, il vous est proposé de prolonger le contrat de travail du Conseiller prévention et sécurité pour une durée de 5 mois dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- une rémunération basée sur le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'Ingénieur Territorial accompagné du régime indemnitaire correspondant au niveau 6 du référentiel de notre collectivité.

L'aide apportée par le Fonds National de Prévention couvre la dépense inhérente à cette prolongation et est inscrite au budget primitif.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **PROLONGE** pour une période de 5 mois à compter du 15 octobre 2013 le contrat à durée déterminée du conseiller prévention et sécurité.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT